



**Arrêté temporaire n°24-AT-0301  
Portant réglementation du stationnement**

**AVENUE DE LA LIBERTÉ**

**Objet : Kermesse**

Interdiction de  
stationnement

Du 13 juin 2024 au 14  
juin 2024

Le Maire de la ville d'Aix-les-Bains,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10,

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

Vu l'arrêté n°66/2021 en date du 12/04/2021 donnant délégation de signature à l'adjoint au maire, monsieur Jean-Marc VIAL, chargé de la sécurité et de la tranquillité publique,

Considérant la demande du Sou des Ecoles de la Liberté, représenté par Monsieur Samuel Scalzo,

Considérant que l'organisation de la kermesse rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 13/06/2024 au 14/06/2024 AVENUE DE LA LIBERTÉ,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Du 13/06/2024 dès 14h00 et jusqu'au 14/06/2024 à 23h00, le stationnement des véhicules est interdit AVENUE DE LA LIBERTÉ sur les 2 arrêts-minute qui se situent devant l'école élémentaire. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux organisateurs de l'événement.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

**ARTICLE 2 :**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les Services Techniques de la Ville.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont la copie sera envoyée **au Directeur de Cabinet**.

**ARTICLE 4 :**

Destinataires :

- Sou des Ecoles de la Liberté
- Monsieur le Commandant de Police

Arrêté N° 24-AT-0301  
1/2

Police municipale  
4 rue Jean Monard  
73100 AIX-LES-BAINS  
Tél : 04.79.35.38.36  
Mail :  
police@aixlesbains.fr

- Monsieur le Chef du centre de secours d'Aix-les-Bains
- M. le Directeur du Centre Hospitalier Métropole Savoie - site d'Aix-les-Bains
- ONDEA - Compagnie des transports du Lac du Bourget
- Le service voirie signalisation
- M le Chef de la Police Municipale

Aix-les-Bains, le 15 mai 2024

  
  
**Pour le maire**  
**l'Adjoint au maire d'Aix-les-Bains**  
**Jean-Marc VIAL**